



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

La Poste

Question écrite n° 71149

Texte de la question

M. Yves Nicolin appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'intention de La Poste, dans le cadre du prochain contrat de plan avec l'Etat, d'élargir sa gamme de services financiers au crédit à la consommation et l'assurance de dommages. Le marché de l'assurance de dommages des particuliers est aujourd'hui l'un des plus concurrentiels d'Europe, la multiplicité des intervenants (entreprises d'assurances, mutuelles, banques, vente directe, hypermarchés) crée déjà des conditions favorables au consommateur qui a un large choix entre des produits performants proposés à des prix compétitifs. Aussi, les agents d'assurance s'interrogent sur l'intérêt pour l'Etat de laisser à La Poste la possibilité d'amplifier son activité d'assurance, générant ainsi la déstabilisation de tout un secteur d'activités et d'entreprises. La Poste bénéficie en effet déjà d'avantages importants qui faussent le jeu de la concurrence, comme l'abattement de 85 % sur les bases de la taxe professionnelle et de la taxe foncière au nom de l'aménagement du territoire. Aussi, il lui demande si le Gouvernement entend accepter, lors de la négociation du contrat de plan avec La Poste, cet élargissement de sa gamme des services financiers.

Texte de la réponse

Les discussions relatives au prochain contrat de plan entre l'Etat et La Poste s'attachent à définir les orientations stratégiques de l'entreprise en vue de lui permettre de poursuivre son développement en s'adaptant aux évolutions de son environnement et d'assurer ainsi, dans les meilleures conditions, le service universel postal et ses missions d'intérêt général. Dans le cadre de ces discussions, le Gouvernement considérera bien entendu avec une attention toute particulière les possibilités d'évolution des activités de La Poste dans des domaines tels que l'assurance dommages ou le crédit à la consommation, à partir d'une analyse de la stratégie industrielle souhaitable pour La Poste, dans le souci du maintien des conditions de l'équilibre du secteur bancaire national et de celui de l'assurance, et dans le respect des règles de la concurrence.

Données clés

Auteur : [M. Yves Nicolin](#)

Circonscription : Loire (5^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71149

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 décembre 2001, page 7349

Réponse publiée le : 18 février 2002, page 925